

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE du jeudi 19 Juin 2008**

**MEMBRES Présents avec voix délibérative :**

**Collège A : J-J FABRE - C. FOLLET - S. GOUAZE - S. PIECHOWIAK - O. STARZINSKI**

**Collège B : A.V. HALLOT-GAUQUIE - A.M. KRASS - M. HAMROUN - E. PANIER - F. BOUCHART - F. GOICHOT - J-M RAVIART**

**Collège BIATOSS : E. DERUY - A. JOLY - H. MARTIN**

**Collège Usagers : - C. CAPANNELLI - P. BROUCKAERT - P. GOUDERCOURT - C. HOLYCK - P. KASPERSKI -- P. LECOUR - M. LEVY - R. LOOSVELDT - P.H PREVOST - L. VAN NIEUWENHOVE**

**Pouvoirs :**

Mme D. BOSSEAUX à M. O. SARZINSKI  
M. P. GOUTIN à Mme C. FOLLET  
M. N. SZCZOTKOWSKI à Mme A-M KRAS

**Membre de droit :**

**P. CHABASSE, secrétaire général adjoint**

**Membres invités :**

**L. BERNARD (SIO-SIP), B. BOUCHEZ (DEVE), J-Y DEBRUILLE (IUT)  
N. DULONGPONT (SIO), J. PAUL (SCD), J. PILETTE (FSMS), P. TONARELLI (CEPPES).**

Madame Marie-Pierre Mairesse, Présidente de l'Université ouvre la séance de ce Conseil de la Vie Etudiante et Universitaire en remerciant les participants de leur présence puis annonce l'ordre du jour avec en premier lieu l'élection du premier Vice-Président étudiant de notre Université.

Auparavant le compte rendu de la séance précédente du CEVU est adopté à l'unanimité par les membres présents.

## **I. ELECTION DU VICE PRESIDENT ETUDIANT**

Monsieur le secrétaire général adjoint rappelle les articles de loi et des statuts de l'UVHC qui conditionnent cette élection. Il précise le rôle qu'aura à jouer le vice président étudiant au sein de la commission vie de l'étudiant et les missions qui seront les siennes telles que définies par le code de l'éducation et nos statuts. L'élection s'effectue par les membres du CEVU ayant voix délibérative à la majorité simple. Le mandat est de deux ans.

A ce jour, aucune déclaration officielle de candidature n'a été enregistrée mais cette procédure déclarative préalable n'est pas une obligation.

Monsieur Pierre-Henri Prévost se déclare candidat à ce poste. Il indique qu'il est élu au conseil de l'ISTV et résume son programme en annonçant que l'UVHC est une Université qui se préoccupe de ses étudiants et que sa candidature s'inscrit dans une problématique d'appropriation plus vive encore de l'Université par ses usagers.

Monsieur Starzinski demande en quelle formation est inscrit le candidat. Il lui est répondu qu'il étudie actuellement en licence professionnelle.

Monsieur Prévost est le seul candidat déclaré. Il est donc procédé à un vote à bulletin secret.

Le dépouillement donne pour résultat :

- 25 voix favorables à la candidature de Monsieur Pierre-Henri Prévost
- 2 bulletins blancs

Monsieur Pierre Henri Prévost est donc déclaré élu Vice-Président Etudiant de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis.

## II. ELECTION DES ENSEIGNANTS, DES BIATOSS ET DES USAGERS AU SEIN DES COMMISSIONS STATUTAIRES QUI PREPARENT LES TRAVAUX DES CONSEILS

Monsieur le secrétaire général adjoint rappelle les conditions d'élection des représentants sus désignés et quelles sont les candidatures déclarées pour ces commissions.

Le résultat des élections est le suivant :

### a) Collège des enseignants élus au CEVU :

1. Commission « règlements et statuts » : 1 siège à pourvoir

Elu : **PIECHOWIAK Sylvain**

2. Commission « Finances et budget » : 1 siège à pourvoir

Elu : **GOICHOT François**

3. Commission « Formation des personnels : 2 sièges à pourvoir

Elus : **BOUCHART Franck**

**GOUTIN Philippe**

### b) Collège des BIATOSS élus au CEVU

1. Commission « règlements et statuts » : 1 siège à pourvoir

Elue : **MARTIN Hélène**

2. Commission « Finances et Budget » : 1 siège à pourvoir

Elu : **DERUY Eric**

### c) Collège des usagers élus au CEVU

1. Commission « règlements et statuts » : 1 siège à pourvoir

Elu : **PREVOST Pierre-Henri**

2. Commission « Finances et budget » : 1 siège à pourvoir

Elu : **HOLYK Christophe**

3. Commission « Patrimoine » : 1 siège à pourvoir

Elu : **MALLET Quentin**

4. Commission « Vie de l'Etudiant » :

A pourvoir : 2 titulaires et 2 suppléants

Elus : **GOUDERCOURT Pierre** (titulaire)

**HOLYK Christophe** (suppléant)

**KASPERSKI Pauline** (titulaire)

**MALLET Quentin** (suppléant)

## III. CONVENTIONS

A.1 Convention de collaboration pédagogique transfrontalière, ateliers art de la scène/technologies numériques

A.2 Convention de partenariat entre le Phénix et l'Université de Valenciennes, département arts plastiques pour la formation et la sensibilisation aux arts de la scène

Il revient à Monsieur GOUAZE, professeur à la FLLASH de présenter ces conventions.

La 1<sup>ère</sup> convention est un accord de collaboration entre le département des arts et le TechnocITé asbl de Hornu. Il est prévu deux ateliers durant l'année universitaire (soit un par semestre). Il s'agit d'une double convention pédagogique avec échanges transfrontaliers. Elle s'applique dès l'année universitaire 2007/2008.

Monsieur Eddy Panier, enseignant dans ce département apporte des précisions sur la notion de Workshops.

La 2<sup>ème</sup> convention à signer avec le théâtre le Phénix de Valenciennes recouvre une formation et une sensibilisation aux arts de la scène. Cette formation n'est pas créditée d'ECTS. Monsieur Goichot s'interroge sur la portée de l'article 1 de cette convention, notamment sur l'approche pédagogique. Il est ensuite posé des questions sur les assurances souscrites et les responsables de projets.

Ces deux conventions sont approuvées à l'unanimité.

B1. Convention de partenariat entre l'Institut des Sciences de la Motricité de l'Université libre de Bruxelles et la Faculté des Sciences et des Métiers du Sport de l'UVHC

B2. Convention de partenariat entre la section de kinésithérapie de la Haute Ecole Provinciale du Hainaut Occidental et la Faculté des Sciences et Métiers du Sport de l'UVHC

B3. Proposition d'un diplôme d'Université « Sciences du Mouvement Humain »

Monsieur Jacques Pilette, Directeur de la FSMS présente cette convention et la proposition de DU et rappelle les obligations liées désormais au tirage au sort dans les écoles de formation belge pour les ressortissants français. Il précise aussi que le professorat du second degré en EPS ne constitue plus le débouché unique et traditionnel des étudiants en STAPS.

La formation ici développée sera ouverte dès septembre 2008 et Monsieur Pilette précise le lien de cette convention avec le Diplôme d'Université « Sciences du Mouvement Humain » où les notes supérieures ou égales à 12/20 seront conservées.

Madame KRASS de l'IAE s'inquiète du numérus clausus existant en France pour les études de kinésithérapie et souligne l'opportunité ici présentée par ce partenariat avec la Belgique.

Monsieur Prévost rappelle les exigences de la mobilité internationale des étudiants particulièrement en Europe, et estime que la formation dont le CEVU a à débattre représente une valeur ajoutée pour notre établissement avec deux parcours proposés : STAPS et Prépa Kiné.

Monsieur Joly s'inquiète du coût interne de cette formation estimée à 600 €. Monsieur Pilette lui répond que tous les cours proposés coûtent à la FSMS, mais que certains sont mutualisés avec des parcours de formations existant déjà à la FSMS et à l'ISTV.

Monsieur Joly questionne encore sur la nature du public accueilli. La réponse est que cette formation concerne le public de formation initiale comme de formation continue.

La proposition de convention et de diplôme d'université est approuvée à l'unanimité par les membres du CEVU.

#### **IV. CONVENTION AVEC DES LYCEES AYANT DES CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES**

Les conventions avec de tels établissements comme Chatelet à Douai, Wallon, Watteau, Le Hainaut à Valenciennes existent depuis le milieu de la décennie 90.

Jusqu'à présent des commissions mixtes se réunissaient pour accorder tout ou partie d'une dispense pour l'inscription de l'étudiant en licence 2 ou en licence 3.

Dernièrement, le décret 2007-692 du 3 mai 2007 a modifié le décret du 23 novembre 1994 relatif à l'organisation et au fonctionnement des classes prépa et dans ce cadre, les élèves peuvent obtenir une validation de leurs années d'études en classe préparatoire avec en correspondance l'attribution d'ECTS, voire la délivrance du diplôme intermédiaire de DEUG.

Le présent projet de convention détaille la composition des commissions de validation qui fonctionnent comme des jurys dont les résultats et délibérations sont transmis ensuite à la Présidente de l'Université qui arrête les décisions de validation des crédits.

Le débat provoqué par cette affaire est riche et nourri après les questions de Monsieur Goichot sur le choix des formations des lycéens à l'UVHC.

Monsieur Fabre demande si ce dispositif s'applique aussi aux lycéens qui choisissent une réorientation en IUT à la fin d'une 1<sup>ère</sup> année de classe préparatoire. Monsieur Gouazé pour sa part, estime que les tableaux de correspondance UEs et disciplines enseignées en lycée sont complexes.

Monsieur Raviart est inquiet sur l'évolution du dispositif : on passe d'une notion d'une dispense selon le décret de 1985 à l'attribution d'ECTS et d'un diplôme par application du décret 2007.

Monsieur Sénéchal intervient sur les notions de passerelles et rappelle que de par leur composition, les commissions de validation présidées par un universitaire enseignant chercheur auront un fonctionnement analogue à celui d'un jury souverain.

Le projet est mis aux voix et il ressort du scrutin :

- 4 non participation
- 1 abstention
- 2 votes négatifs
- 20 voix favorables

## **V. PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE L'UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT LOUIS DU SENEGAL ET L'UVHC**

Monsieur Note de l'IUT présente le dossier en remplacement de Monsieur Franck Lauro, Vice Président chargé des relations internationales, retenu par d'autres obligations.

Monsieur Note insiste sur le fait que l'Université Gaston Berger de Saint Louis a un effectif d'étudiants très élevé. Le protocole d'entente permettra d'accueillir des étudiants de M1 et M2 qui obtiendront des bourses de mobilité solidaire attribuées par la Région Nord Pas-de-Calais.

L'Université Gaston Berger a également un projet de développement d'une UFR Sciences pour l'Ingénieur.

Protocole adopté à l'unanimité

## **VI. PROGRAMME D'ETUDES INTENSIF DE LANGUE ET CULTURE FRANCAISES POUR L'UNIVERSITE FEMININE DE DONGDUK (Corée du Sud)**

Il s'agit d'un programme déjà existant puisque deux étudiantes coréennes bénéficient actuellement de ce type de formation à la FLLASH.

Le programme est détaillé par Monsieur Useille, enseignant à la FLLASH qui mentionne que 11 étudiantes seront prochainement accueillies pour ce programme intensif avec cours de langue française et activités culturelles.

Concernant les frais d'hôtellerie ainsi que ceux relatifs au couvert, il est indiqué qu'ils seront réglés directement au CLOUS. Le coût de la formation par étudiante est estimé actuellement à 591.29 € pour une durée de trois semaines.

## **VII. LE DIPLOME D'UNIVERSITE DE PREPARATION A L'ACCES OU A LA CONSOLIDATION DANS L'EMPLOI**

Le dossier est présenté par Monsieur Pascal Tonarelli, directeur du Ceppès et est à destination des demandeurs d'emploi et salariés précaires.

Il s'agit d'une démarche novatrice comptant pour 150 heures minimum avec en premier lieu un positionnement du postulant suivi d'une formation afin de permettre des mises à jour de connaissances et compétences.

Le conseil régional Nord Pas de Calais a manifesté son intérêt pour ce projet qui est adopté à l'unanimité des membres composant le CEVU.

## **VIII. DIPLOME EUROPEEN DE MANAGEMENT INTERNATIONAL ET DIPLOME INTERNATIONAL EN COMMERCE ET COMMUNICATION RESEAU**

Monsieur Note présente le dossier d'actualisation de ces diplômes communément appelés DEMI et DICC existants respectivement depuis 20 et 12 ans.

Il est précisé qu'il existe un réseau de partenariat européen pour le DEMI et un réseau de partenariat international pour le DICC.

Des prestations spécifiques existent avec des frais versés par les étudiants. Messieurs Starzinski et Gouazé s'interrogent sur la mention « ECTS » accolée au DEMI.

Monsieur Starzinski veut aussi des précisions sur les noms des universités figurant dans la convention puisque sont simplement mentionnés des noms de ville. Les questions portent aussi sur l'attribution des ECTS, lesquels sont-ils reconnus transférables et valables à l'étranger ?

Après discussion, il est convenu d'apporter les modifications suivantes au niveau des paragraphes repris :

a) Inscrire : « plusieurs établissements d'enseignement supérieur » au lieu de « plusieurs universités »

b) au lieu de « DEMI ECTS » écrire « DEMI modulaires »

c) préciser les noms des universités et non simplement la mention de la ville qui les héberge

d) Ligne C.b : enlever la phrase : 10 ECTS dans un ensemble de 60

Même paragraphe, alinéa d, enlever « power point » à remplacer par « diaporama »

Ligne D.b : idem que supra : enlever la phrase : 10 ECTS dans un ensemble de 60

La proposition est ensuite mise aux voix.

Le résultat est le suivant :

- ne se prononcent pas : 3

- abstention : 15

- contre : 0

- approbation : 6

## **IX. 3<sup>EME</sup> APPEL A PROJETS AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES DE L'UVHC POUR LA PRESENTE ANNEE UNIVERSITAIRE DANS LE CADRE DU FSDIE**

Monsieur Bouchez, responsable du service de la scolarité présente les cinq projets déposés par les étudiants et déjà examinés par la commission qui a siégé le 12 juin 2008.

Deux projets sur les cinq ne répondent pas aux obligations imposées. Pour les trois autres projets, le montant de la subvention proposée au final est de 1650 €.

Adoption à l'unanimité des membres du CEVU.

## **X. DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTE AU FONDS SOCIAL EUROPEEN COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI : 2007-2013**

Il s'agit d'une opération intitulée validation des acquis et accompagnement individualisé par un projet d'accès, de retour au travail ou d'accroissement des compétences : gamme de services pour l'emploi.

Monsieur Pascal Tonarelli, directeur du service commun de formation continue de l'UVHC défend ce dispositif en précisant que la VAE est maintenant bien connue et mise en œuvre à l'UVHC.

Le dossier comporte 4 actions :

- accueil et orientation

- accompagnement

- qualité du dispositif

- communication

C'est un projet dont la période d'exécution court de septembre 2008 à août 2011.

Le coût total prévisionnel est de 1 071 545 € et 458 085 € sont sollicités auprès du FSE.

Adoption à l'unanimité des membres du CEVU

## **XI. CHOIX ET MODALITES DE DESIGNATION DES REPRESENTANTS ETUDIANTS DANS LES COMMISSIONS FSDIE**

La composition de cette commission est prévue par la circulaire ministérielle d'Avril 2001. Il y est écrit que : « le CEVU détermine le nombre et les modalités de désignation des représentants ainsi que le nombre de réunions ».

A ce titre, le CEVU du 23 novembre 2006 avait prévu que les représentants de cette commission soient ceux désignés pour la commission vie de l'étudiant. La proposition est faite de reconduire ce principe.

Approbation à l'unanimité des membres du CEVU.

## **XII DISPOSITIONS RELATIVES A LA VALIDATION DES SEMESTRES DE FORMATION A L'UVHC**

Cette disposition est à prendre en compte pour la réécriture des maquettes de formation à destination du Ministère. Il existe trois catégories d'unités d'enseignement : majeure, mineure, optionnelle.

Il y a lieu aussi de déterminer si les unités d'enseignement sont de méthodologie ou ont trait aux savoirs fondamentaux ou relèvent de la pré-professionnalisation.

Monsieur Paniez estime que l'évaluation par le biais du contrôle continu est une quasi obligation. Ce constat posé il s'interroge sur la notion de famille de formation.

Un débat nourri s'engage ensuite entre les différents membres du conseil sur la philosophie du contrôle continu, l'utilité des devoirs surveillés et la nécessité du travail personnel des étudiants.

Il est rappelé que l'on cherche à évaluer tant les connaissances que les compétences.

La conversation s'engage ensuite sur le nombre de semaines d'enseignement puis sur les sessions d'examens, les dispenses d'assiduité et enfin sur la connaissance des règles de compensation que les représentants étudiants réclament (Monsieur Prévost).

Des retouches sont proposées au texte soumis à examen :

- au niveau licence, organisation des sessions, organisation d'un contrôle continu, ajouter : « selon des modalités fixées et publiées dans le règlement d'examen »
- enlever la dernière phrase du paragraphe organisation des sessions : « l'étudiant a été assidu en TD et TP »
- dimensionnement des semestres : un semestre est constitué de 5 à 7 UE pondérées de 1 à 6 ECTS (et non de 3 à 6).

Le document est ensuite proposé au vote. On retient :

- 4 abstentions
- 5 voix contre
- 8 voix pour

## **XIII. COMMISSION VAP 85, CREATION D'UNE COMMISSION D'ETABLISSEMENT**

Une Commission d'Etablissement a été régulièrement constituée et est en fonction depuis sa création. Il s'agit aujourd'hui de retoucher l'arrêté de la Présidente de l'Université du 13 décembre 2007 pour préciser l'organisation de cette Commission et sa composition notamment dans sa partie mobile.

Il est rappelé que cette commission d'Etablissement n'examine que les dossiers qui ont reçu un aval positif préalable par le responsable pédagogique de la formation souhaitée par le candidat.

Projet approuvé à l'unanimité.

#### **XIV. LE BUREAU D'AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE**

La loi LRU de 2007 prévoit la création de ce bureau qui sera donc articulé à l'UVHC auprès du SIO-SIP avec une mise en œuvre concrète en septembre 2008 dans les locaux de la MSE. Pour animer ce bureau, un ingénieur d'études sera recruté par transformation d'un poste de PRCE existant.

#### **XV. CONSTITUTION D'UNE CELLULE D'AIDE A L'APPRENTISSAGE**

Le dossier est présenté par Monsieur Jean-Yves Debrulle qui rappelle qu'il existe un CFA de l'enseignement supérieur : FORMASUP qui gère 2 000 apprentis dans le Nord Pas-de-Calais.

25 filières éligibles à l'apprentissage seront ouvertes à la prochaine rentrée. Une cellule a été créée et sera animée par monsieur Debrulle pour un accompagnement financier et technique. Elle aura son siège dans les anciens locaux du CNAM (bâtiment Watteau) pour le tutorat et le suivi des apprentis en entreprise.

En complément à ce dispositif qui reçoit l'approbation des membres du CEVU, Monsieur Tonarelli distribue une fiche d'identification des personnes relevant de la formation continue ou permanente et s'inscrivant à l'UVHC.

Pour l'inscription des stagiaires, il est proposé **AUX ALLOCATAIRES SPECIFIQUES DE SOLIDARITE** de bénéficier du même tarif exonérant que celui proposé aux titulaires du RMI.

#### **XVI. REFERENCIEL DE COMPETENCES EN METHODOLOGIE DE RECHERCHE DOCUMENTAIRE**

Les deux représentants de la BU, Madame Céline Lorne et Monsieur Jonathan Paul, présentent ce référentiel via un document Power Point.

Le but est de rendre l'étudiant actif dans ses recherches documentaires. Une initiation à la recherche est prévue en licence pour trois heures par étudiant soit deux fois 90 minutes avec des explications et des exercices d'application. Cette formation peut être assurée par un tuteur.

Un approfondissement est prévu pour les étudiants de master avec un crédit horaire de deux fois deux heures.

La formation en master est exclusivement assurée par des bibliothécaires.

#### **XVII. INFORMATION SUR LA CHAINE D'INSCRIPTION**

Monsieur Bouchez présente le calendrier prévisionnel des inscriptions 2008/2009. Les inscriptions des nouveaux bacheliers 2008 auront lieu, tous instituts confondus, du lundi 07 juillet matin au vendredi 18 juillet au soir.

Les réinscriptions et inscriptions de nouveaux arrivants pourront débiter au niveau de la chaîne, le vendredi 04 juillet pour la journée et se poursuivront ensuite du mardi 26 août au vendredi 17 octobre inclus.

Les réinscriptions par le web devront être privilégiées chaque fois que possible.

#### **XVIII. Le calendrier des prochains CEVU**

Monsieur Sénéchal donne les dates prévisionnelles des réunions du CEVU de l'année universitaire 2008/2009 soit :

- le jeudi 02 octobre 2008 à 14 h 00
- le jeudi 04 décembre 2008 à 14 h 00
- le jeudi 19 mars 2009 à 14 h 00
- le jeudi 18 juin 2009 à 14 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le Président de séance  
Vice Président de l'UVHC

**Professeur O. SENECHAL**